



## Compte rendu du Conseil d'Administration SGPDLL tenu le MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017 au Golf d'ANGERS.

Le Président ouvre la séance à 10h25 et remercie les présents. Onze des douze administrateurs sont présents (absente excusée Françoise VANDENBROUCKE).

Le Président rappelle l'ordre du jour puis passe rapidement la parole au trésorier pour le point sur la situation financière en 2017.

### - Présentation de la situation financière.

Augmentation globale des cotisations : 1418 membres en 2017 contre 1305 en 2016 soit +8.7%

La plupart des clubs voient leurs effectifs augmenter, sauf trois, et 328 nouveaux membres entrent dans l'association (il y a donc eu 215 non renouvellements).

Recettes +13.1% par rapport à 2016 :

\*8089 départs pour 6787 en 2016 engendrent +19,2% de droits de jeu.

\*241 participants à la soirée de gala + 16.7% (217 convives en 2016 et du fait de l'augmentation de 5% de la participation individuelle de 40 à 42 euros)

Dépenses +11.4% par rapport à 2016 :

\*l'augmentation du nombre de membres et de départs entraîne de facto une augmentation de la rubrique polos et balles smartcore de +17.6%

**Le solde 2017 est bénéficiaire de 2482 euros au 22 novembre** mais il faudra déduire les frais des réunions du CA du 22/11 et de l'AG du 13/12/17. Solde prévisible environ 1500 euros.

La parole est ensuite donnée au secrétaire.

### Le Calendrier 2017

Peu de perturbations cette année du fait de la prise en compte en amont des trophées seniors de la Ligue des PdL.

Quelques rencontres ont fait l'objet de discussions et de retards lors de la remise des prix du fait de la méconnaissance des règlements pourtant accessibles sur le site. Le CA décide que l'affichage des règlements et des dotations sera obligatoire pour toutes les rencontres.

### Examen des calendriers et des évolutions des règlements pour 2018.

Le secrétaire présente tout d'abord un **calendrier 2018 des «événements golf seniors»** intégrant les Trophées seniors de la Ligue PdL afin de proposer des dates pour que nos rencontres ne se superposent pas avec ces Trophées Seniors de la Ligue ni avec la Ryder Cup.

## Match-Plays

Bon déroulement des rencontres 2017,

Un rappel de l'organisation 2017, des phases éliminatoires et des équipes gagnantes par division avait été fait en CA en juin de même que sur **l'expérimentation de jouer les rencontres Aller et Retour sur une même semaine** (Avantage de débiter plus tard et d'avoir généralement les mêmes équipiers disponibles sur une semaine).

Il est proposé qu'elles commencent les 20 et 22 mars en 2018 pour les 1/8èmes de finales. Les demi-finales auront également lieu en 2018 en matchs AR et seules les finales des 3 divisions auront lieu sur une seule rencontre et sur un parcours neutre.

Le tableau des montées et des descentes des 3 divisions a été présenté de nouveau.

Il reste possible aux délégués de jouer d'autres jours que les mardis et jeudis proposés dans le tableau par division, en accord avec le délégué de l'équipe opposée, de même de jouer l'après midi plutôt que le matin. Toutefois les dates choisies doivent être compatibles avec l'avancement du tableau des rencontres, sinon celui-ci s'impose.

Pour chaque division il a été conservé la notion de zone Est et zone Ouest, **le tirage au sort des rencontres réalisé par le Président est fait par ZONE**,. Il n'est pas envisagé de faire évoluer les cumuls des index (les clubs, préalablement au tirage au sort, sont classés par ordre alpha et le tirage s'applique pour toutes les zones des 3 divisions). Le tirage au sort a été le suivant: B/F, E/G, D/H, C/A. Le premier recevra au match aller. Lorsqu'un club a ses deux équipes dans la même division et la même zone, ils ne se rencontrent pas en 1/8<sup>ème</sup> de finale, ensuite c'est la progression dans le tableau qui peut les faire s'affronter... **Les tableaux des 3 divisions seront présentés lors de l'AG.**

La saisie des résultats par les délégués s'est bien déroulée et elle est reconduite (cependant un rappel sera fait pour la saisie en cas de play-off).

## Greensomes

Bonne participation en 2017 avec 823 équipes au départ des compétitions soit une augmentation de 47 équipes, finale incluse, (355 équipes différentes ont joué au moins 1 tour).

La participation par rencontre a varié de 22 joueurs (11 équipes) à 192 joueurs avec une moyenne de 51.4 équipes par rencontres. Cette formule de jeu plait visiblement.

Pour tenir compte de l'engouement croissant pour cette formule de jeu, **les 5 rencontres par tour sont maintenues, 3 en Ouest et 2 en Est**. Les greensomes en 2018 seront répartis pour équilibrer le nombre de rencontres déjà attribuées aux différents clubs depuis 2010 (hors MP et Stableford) et aussi sur les parcours de 9 trous qui reçoivent peu de grandes rencontres.

L'attribution de plus de points en finale a également contribué à l'augmentation des inscrits et sera reconduite en 2018

En 2018, deux journées consécutives de greensomes auront lieu uniquement sur des parcours 9 trous (en doublant 2 départs à chaque shot-gun, soit 11 départs de 4 joueurs, il serait possible de faire partir sur 2 jours 88 équipes (soit 176 joueurs) sur chaque parcours en organisant 2 shot-gun par jour).

Un classement, une dotation et des points seront attribués sur chaque journée pour encourager la participation sur ces parcours de 9 trous.

**ATTENTION : une équipe ne pourra pas jouer 2 fois sur les 9 trous.**

Le CA décide d'attribuer plus de points à la finale comme en 2017, qui en l'occurrence est plus un 4<sup>ème</sup> tour et maintient la qualification pour la finale par un cut basé sur le cumul des points acquis lors des 2 meilleures performances réalisées sur les 3 premiers tours. Les deux journées sur les 9 trous (comme expliqué supra), sont considérées comme un seul tour.

Pour la finale il sera attribué : 40pts aux 1ers de la finale puis 38pts aux 2èmes, puis 37 aux 3èmes, 36 pts aux 4èmes... etc.

Rappel : cette disposition vise à inciter les équipes sélectionnées à participer à la finale même si leur cumul de points sur 2 tours est assez en dessous des meilleurs. De ce fait le nombre d'équipes sélectionnées pour la finale reste inchangé (60 équipes plus les ex aequo au niveau du cut)

Le trophée Michel RAULT est prévu les mardis 15 et 29 mai.

Comme en 2017 le critérium sera ouvert à tous donc jusqu'aux index 28,4.

Les parcours choisis par Michel RAULT sont :

AVRILLE (1<sup>er</sup> tour le mardi 15 mai) et SAINT JEAN de MONTS (2<sup>ème</sup> tour le mardi 29 mai).

Le règlement sera légèrement modifié : pour tenir compte de l'éloignement de certains joueurs et des covoiturages, seuls les 6 premiers du critérium et du trophée pourraient partir dans les derniers départs par 3 pour jouer en opposition directe lors du 2<sup>ème</sup> tour..

Rappel : Le président d'honneur, initiateur de cette compétition, a doté en 2017 le critérium d'un trophée qui a été remis lors de la soirée de gala de fin de saison.

Championnat par équipes en stableford

Analyse de la participation en 2017 :

En zone Ouest : 3890 départs pour 30 rencontres >>> 129.7 joueurs en moyenne par rencontre soit 873 de plus qu'en 2016 >>> 3017 départs alors qu'il y avait  $4 \times 8 = 32$  rencontres.

En zone Est : 1976 départs pour 20 rencontres >>> 98.8 joueurs en moyenne soit 324 de plus qu'en 2016.

Au global : 5866 départs soit 30.5% de plus qu'en 2016 avec 117.3 joueurs en moyenne.

Incidence de la forte augmentation du nombre de membres et de l'organisation de compétitions sur 2 jours.

La participation aux trophées Est/Ouest est en recul :

216 joueurs en 2017 soit -76 par rapport à 2016 > localisation des parcours ou désintérêt des clubs et/ou joueurs pour les trophées autres que le JULAUDE ???

## Championnat par équipes en stableford en 2018.

Pour essayer de répartir au mieux, le surplus de participants dans les rencontres du championnat par équipes, le CA décide d'expérimenter un championnat comportant 3 zones de 9 clubs selon la proposition de René Delrieu, membre d'honneur, en y apportant quelques modifications dans le découpage des zones et la répartition des clubs dans les rencontres.

**ZONES de 9 clubs >>> nécessité de regrouper 2 clubs pour organiser 8 journées, avec 2 rencontres par tour, au cours desquelles les clubs reçoivent chacun 2 fois, sauf les 2 clubs regroupés. Pour qu'ils reçoivent une 2<sup>ème</sup> fois ils recevront tous les deux lors de la 5<sup>ème</sup> journée. Ainsi au cours des 9 journées tous les clubs auront reçu 2 fois.**

Le CA répartit les 27 clubs sur les 3 zones et pratique dans chacune d'elles un regroupement de 2 clubs sur la base des effectifs 2017 les plus bas.

**Zone Est** : Anjou golf, Avrillé, Baugé, Laval, Le Mans, Sablé, Sargé, **Alençon+Saumur**

**Zone Ouest-Nord** : Guérande, La Baule, Le Croisic, Nantes Erdre, Nantes Vigneux, Pornic, Savenay, **Ile d'Or+La Bretesche**

**Zone Ouest-Sud** : Angers, Cholet, La Domangère, Les Fontenelles, Les Sables d'Olonne, Port Bourgenay, Saint Jean de Monts, **Carquefou+St Sébastien sur Loire**

Le principe de prendre en compte les 9 tours pour le classement cumulé par équipe est retenu. Il y aura donc en 2018 un classement cumulé par zone et un classement général des équipes sur les 9 tours.

Le club premier du classement général remportera le trophée Jean BENTZ qui lui sera remis lors de la soirée de gala.

Le club classé premier de chaque zone sera récompensé lors de la soirée de gala.

Les trophées Est/Ouest deviennent les trophées Inter-Zones, et ils concerneront :

\*Le club classé premier de chacune des 3 zones qui disputera le trophée JULAUDE.

\*Les clubs classés 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> des 3 zones qui disputeront le trophée Honneur.

\*Les clubs classés 4<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup> des 3 zones qui disputeront le trophée Promotion

Classements individuels cumulés : seuls les 8 meilleurs résultats seront pris en compte.

Le prix seniors 2 brut (mixte) est maintenu pour chacune des 54 rencontres de stableford mais il n'y aura pas de classement cumulé seniors 2 brut sur l'année.

Un calendrier 2018 constitué de lettres réparties selon une grille sera présenté lors de l'AG. Le Président procédera en AG au tirage au sort des lettres affectées aux clubs des 3 zones. Le calendrier 2018 sera alors constitué à partir de ce tirage au sort.

**Qualification pour la rencontre Bretagne Pays de la Loire de l'année suivante :**

Les 5 premiers de chaque zone seront qualifiés ainsi que le meilleur 6<sup>ème</sup>, club ayant le meilleur total de points stableford (en cas d'égalité départage des clubs sur les 5 derniers scores, puis 4 derniers, etc...)

- Préparation de l'AG du 13 décembre qui aura lieu au golf de l'Ile d'Or (siège de l'Association):

**Désignation du tiers sortant, appel à candidatures et organisation de l'élection.**

Sont sortants : Alain CHAUDEMANCHE (Président), Michel SEVIN (informaticien), Michel WINKEL (Webmaster) & Françoise VANDENBROUCKE (membre).

Alain CHAUDEMANCHE et Michel WINKEL ne se représentent pas, de ce fait deux sièges seront à pourvoir.

Un appel à candidature sera fait sur la convocation à l'AG.

- **Elaboration de l'ODJ de l'AG.**

Le Président demande au secrétaire de préparer les points à mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale prévue le 13 décembre.

- **Questions et informations diverses.**

Un membre relance le sujet du prix des greenfees SGPDLL qui sont plus élevés qu'en corpo. Le Président lui demande d'engager une démarche et des contacts.

La RYDER CUP ayant lieu la dernière semaine de septembre, la rencontre Pays de la Loire/Bretagne 2018, prévue sur les parcours de SABLE et de BAUGE aura lieu les 18, 19 ou 20 septembre. Le secrétaire prendra contact avec le Président des Seniors de Bretagne pour valider les deux jours retenus parmi ces trois dates.

La journée de clôture 2018 aura lieu dans le nord de la LOIRE ATLANTIQUE. Les golfs retenus pour les compétitions dites « finales » sont GUERANDE, LA BRETESCHE et LE CROISIC. L'affectation des clubs sur les trois parcours se fera par tirage au sort.

**Cotisation 2018** : il sera proposé à l'AG que celle-ci reste à 40 euros.

Le Président lève la séance à 13h30.

Le Secrétaire.